

AVENANT A LA

CONVENTION D'APPLICATION

RELATIVE AU PROGRAMME DE DOUBLE-DIPLOME
Signée le 17 décembre 2024

entre

Université Côte d'Azur (Nice, France)
Représentée par le Président, Monsieur le Professeur Jeanick BRISSWALTER

et

Université de la Vallée d'Aoste (Aoste, Italie)
Représentée par le Recteur, Madame le Professeur Manuela CERETTA

Conformément à l'accord-cadre de coopération signé par Université Côte d'Azur et l'Université de la Vallée d'Aoste le 19 avril 2024,

Conformément à la volonté des deux institutions de consolider les coopérations existantes et de renforcer les relations entre les partenaires dans le domaine de double diplomation visée par la présente coopération ;

Vu

Les normes en vigueur dans les pays concernés

Vu

Le statut et le Règlement des Etudes de l'Université de la Vallée d'Aoste

Vu

Vu les Modalités de Contrôle Continu adoptées par le COSP de l'EUR Arts et Humanités le 3 mai 2024,

Les parties à cet accord sont convenues et ont établi ce qui suit :

La convention signée en date du **17 décembre 2024** est modifiée comme le prévoit **l'article VII de l'accord-cadre signé en date du 19 avril 2024**.

Les parties conviennent de modifier les articles 3, 5 et 8 et l'Annexe 1 de la convention d'application relative au programme de double-diplôme comme suit.

Article 3

La gestion du programme incombe :

Pour Université Côte d'Azur :

- Monsieur Jean-Pierre DARNIS, Professeur, responsable du Master LAI-RFI
- Madame Barbara Meazzi, Professeur au Département d'Italien

Pour l'Université de la Vallée d'Aoste :

- Monsieur Giampaolo Viglia, Professeur et directeur de la Laurea magistrale en Economie
- Madame Maria Debora Braga, Directeur du Département de Sciences économiques et politiques

Article 5

Les étudiants qui participeront à ce programme de double diplôme seront inscrits dans les deux universités dès le début de la première année de Master et s'acquitteront des droits de scolarité auprès de leur université d'origine.

Les étudiants seront exonérés des droits d'inscriptions dans l'autre établissement et ne devront s'y acquitter que des éventuelles contributions et cotisations imposées par la législation nationale.

Article 8

La présente convention est établie pour une durée de 4 ans et couvrira les années universitaires suivantes, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029.

Toute modification de la présente convention donne lieu à la signature d'un avenant entre les partenaires concernés conformément aux règles en vigueur.

Le programme pédagogique pourra être modifié, conjointement par les établissements partenaires, autant que de besoin pendant la durée de l'accord de partenariat sans qu'il soit nécessaire de modifier la présente convention.

Chaque établissement pourra, par le biais d'une notification écrite au moins six mois au préalable, résilier la présente convention. Les parties s'engagent alors à remplir leurs obligations au titre de la présente convention pour les étudiants qui auront déjà commencé leurs études dans l'université d'accueil avant la résiliation.

Toutes les conditions de la convention signée antérieurement demeurent inchangées à l'exception des articles 3, 5, 8 et l'Annexe 1, étant entendu par ailleurs que le présent avenant fait partie intégrante de la convention initiale et forme avec elle un tout indivisible.

Fait à Nice, le

Fait à Aoste, le

Jeanick BRISSWALTER

Manuela CERETTA

Président

Recteur / Rettore

Université Côte d'Azur

Università della Valle d'Aosta
Università de la Vallée d'Aoste

Annexe

Annexe 1 Tableau des équivalences

ANNEXE I - TABLEAU DES EQUIVALENCES / ALLEGATO I - TABELLA DELLE EQUIVALENZE

A' PARTIR DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

1 ANNEE

	UNIVERSITA' DELLA VALLE D'AOSTA			UNIVERSITÉ COTE D'AZUR		
Semestre	Laurea magistrale LM 56: Economia e politiche del territorio e dell'impresa	SSD	ECTS	Master 1 Langues Etrangères Appliquées	Code	ECTS
I	Economia e politica dello sviluppo territoriale	SECS-P/06 ECON-04/A	9	UE 1 _ Langue A Culture d'entreprise Prise de parole en milieu professionnel Post-édition dans le contexte commercial d'entreprise + UE 5 Projet professionnel et de recherche* (3)		9
I	Diritto del commercio internazionale	IUS/13 GIUR-09/A	9	UE 4 Spécialité Droit Européen + Projet professionnel et de recherche* (6)		9
I	Geografia dello sport e del turismo	M-GGR/02 GEOG-01/B	6	UE 2 _ Langue B Culture d'entreprise Prise de parole en milieu professionnel Post-édition dans le contexte commercial d'entreprise		6
I	Welfare, diritti sociali e territorio	SPS/04 GSPS-02/A	6	LANGUE B ITALIEN culture commerciale et juridique Interpretariat de liaison Création et/ou génération de documentation et correspondance professionnelle		6
TOT. ECTS			30	TOT. ECTS 30		
II	Analisi dei dati	SECS-S/03 STAT-02/A	9	UE 5 Projet professionnel et de recherche* (6) + TRONC COMMUN Création et gestion de sites internet Formes juridiques des entreprises et projets entrepreneuriaux individuels		6 6
II	Sviluppo internazionale delle PMI	SECS-P/07 ECON-06/A	9	UE Spécialité Relations internationales		6
II	English for international communication	L-LIN/12 ANGL-01/C	6	LANGUE A ANGLAIS culture commerciale et juridique interpretariat de liaison redactione de documentation et correspondance professionnelle		6
II	Management pubblico	SECS-P/07 ECON-06/A	6	TRONC COMMUN gestion de projets, planification et étude de coûts Animation des réseaux sociaux, théorie et mise en pratique		6
TOT. ECTS			30	TOT. ECTS 30		

2 ANNEE

UNIVERSITA' DELLA VALLE D'AOSTA		UNIVERSITÉ COTE D'AZUR				
Semestre	Laurea magistrale LM 56: Economia e politiche del territorio e dell'impresa	SSD	ECTS	Master 2: Langues et Affaires Internationales, Relations Franco-Italiennes	Code	ECTS
III	Strategia e comunicazione internazionale	SECS-P/08	9	Communication internationale 1		3
				Communication internationale 2		3
				Gestion de projets dans un contexte interculturel		3
III	Diritto europeo e europrogettazione	IUS/14	6	Projets européens et transfrontaliers		6
III	Economia internazionale e transfrontaliera	SECS-P/02	9	Economie transfrontalière		3
				Relations franco italiennes et internationales		6
III	Digital communication	SECS-P/08	6	Projet professionnel et de recherche*		6
TOT. ECTS			30	TOT. ECTS 30		

IV	Francese avanzato	L-LIN/04	3	Langues		3
	Inglese avanzato	L-LIN/12	3	Langues		3
IV	Strumenti di comunicazione multimediali	INF/01	6	Projet professionnel et de recherche*		6
IV	Lavoro finale		18	Projet professionnel et de recherche (stage)		18
TOT. ECTS			30	TOT. ECTS 30		

* esame unico da 12 ECTS